

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 2/2021

Séance du : **15 FEVRIER 2021 (en visioconférence via l'outil « Zoom »)**

Président de séance : **Marc GOUA, Maire**

Secrétaire de séance : **Ozkan ERTURK, Conseiller municipal**

NOM	PRESENT	ABSENT	Donné pouvoir à
Marc GOUA	X		
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY	X		
François STEINEBACH	X		
Véronique PINEAU	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Magali HEURTIN	X		
Amine KARIM	X		
Cendrine DEVERRE	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Florence BERTHO	X		
Frédéric CHAMARD	X		
Sylvie COULOT	X		
Ali AMINE	X		
Gulten CIKCIKOGLU	X		
Christophe BOUJON	X		
Samira SFAIHI	X		
Ozkan ERTURK	X		
Mathilde HOUSSET WEBER	X		
Ali ESSARROKH	X		
Cindy DELANOE	X		
Salah MOUMNI	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Alain PANTAIS	X		
Elise MAURY	X		
Boris BATAIS	X		
Fatiha REDISSI	X		
Gilles ERNOULT	X		
Mylène CANEVET	X		
Jean-François GARCIA	X		
Ghislaine THEPIN	X		
Claude CADOT	X		

Marc Goua : comme depuis la rentrée de septembre, la réunion du conseil municipal de ce jour a lieu par visioconférence, et non en présentiel. La possibilité de réunir l'organe délibérant de la collectivité en visioconférence a été étendue par la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 dans un premier temps puis jusqu'au 1er juin 2021 par la loi adoptée définitivement à l'Assemblée nationale le 9 février 2021.

Une retransmission en direct a lieu sur la page facebook de la Ville.

Pour rappel : comme pour une séance habituelle, le public n'est pas autorisé à formuler de commentaires – ceux-ci seront donc supprimés s'ils étaient publiés sur la page facebook de la Ville.

L'enregistrement de cette séance sera de plus mis en ligne sur le site internet de la Ville de Trélazé.

La séance se déroulera selon les mêmes modalités que les séances précédentes. Rappel pour les votes : bien lever les mains et les laisser levées jusqu'à ce que Mme la DGS ait dit « c'est bon ». C'est Mme la DGS qui donnera les résultats des votes.

Marc Goua informe de la démission de Françoise Framery par courrier en date du 1^{er} février 2021 et souhaite la bienvenue à Madame Fatiha Redissi, candidate suivante de la liste « Trélazéennes, Trélazéens, agissons ensemble ».

Ozkan Erturk est désigné secrétaire de séance.

Déclaration de Marc Goua

« Madame, Monsieur, Chère, Cher Collègue,

Depuis un an, nous vivons une période particulière liée à la pandémie mondiale.

La mise en place différée du nouveau Conseil municipal, la nécessité de limiter les réunions en présentiel, les mesures sanitaires à mettre en place avec des protocoles évolutifs, ne nous facilitent pas la tâche.

Nos équipes de fonctionnaires territoriaux, nos élus, élus, ont malgré les difficultés, assuré la continuité des services publics et renforcé les actions auprès des publics isolés et les plus fragiles.

Malgré ces difficultés et ces contraintes supplémentaires, nous mettons en place notre programme et nous tenons nos engagements.

- travaux d'études sur Trélazé 2050 : le Cabinet pluridisciplinaire Magnum réalise un inventaire de l'existant avant d'entamer une longue période de concertation,

- nous renforçons nos équipes et nos équipements : service technique administratif et opérationnel (un adjoint, des équipes de terrain étoffées, des matériels : 2 balayeuses etc.),

- une Directrice pour le CCAS : arrivée le 8 mars, modification des critères d'aides aux familles afin d'ouvrir à plus de bénéficiaires,

- création d'un poste de médiation pour nos publics QPV : arrivée aujourd'hui,

- élaboration d'une importante plateforme pour renforcer les actions dans le QPV Bellevue : elle vous sera présentée lors d'une réunion spécifique d'ici quelques semaines,

- renforcement des subventions dans tous les domaines : vous allez en avoir une concrétisation lors des diverses présentations qui vont vous être proposées par les adjoints tout à l'heure,

- maintien de nos 4 fleurs au Concours des Villes et Villages Fleuris et label « Ville où il fait bon

vivre » notre classement au niveau national est flatteur,

- confirmation de nos 5 arobases (seule commune du Département !),
- poursuite de notre distribution d'équipements informatique aux familles après reconditionnement des matériels don de la CNP (on ira jusqu'à 300 !),
- et évidemment notre priorité des priorités « l'éducation », et notre labellisation « Cité éducative » qui va nous permettre de mettre des moyens supplémentaires au profit de nos écoles et de notre Collège pour renforcer nos actions déjà nombreuses dans ce domaine : cette labellisation est saluée par l'ensemble de la communauté éducative,
- notre dispositif vis à vis de notre jeunesse est toujours aussi actif : plan jeunes, subventions diverses, nous étudions un élargissement de nos aides pour favoriser notre jeunesse dans un nouveau contexte économique post COVID,
- nous adaptons avec succès, notre politique de diffusion culturelle pour toutes et tous : le dernier spectacle à l'Avant-Scène en live streaming en est une preuve (prochaine date le 13 mars).

Notre courbe d'expérience, comme on dit, entamée par le spectacle Bruel se renforce et nous expérimentons avec en perspective des événements des prochains mois,

Comme nous nous y étions engagés nous mettons en place les outils pour renforcer la démocratie participative :

- les commissions participatives co-présidées, connaissent un vif succès et le nombre de participants se renforce à chaque réunion : elles se dérouleront en présentiel dès que les conditions sanitaires le permettront,
- notre budget participatif de 100.000 € annuel fera l'objet dans les prochaines semaines de communication, de concertation, de mise en place dès cet exercice, (nous sommes en cours de recrutement d'un demi poste : citoyenneté - démocratie participative).

Nos engagements au niveau des investissements seront tenus et vous en aurez la confirmation ce soir avec les délibérations sur les demandes de subventions auprès de l'Etat en profitant du plan de relance de 100 milliards.

Vous trouverez bien évidemment l'investissement structurant dans notre quartier du Grand Bellevue avec une restructuration et un agrandissement de la salle du Petit-Bois qui complétera l'Espace Bellevue (1 hectare d'espace dédié à la population du quartier mais pas que ...), nous avons l'ambition de réaliser le même espace sur les terrains qui jouxtent Bioteau, et la poursuite des investissements en cours (piscine, dojo, salle des allumettes) et les études en cours et à venir (place Péri, Tellières, Salle Maraichère, Salle Quantinière).

Et la grande ambition du mandat : après l'étude du Cabinet Disciplinaire, l'élaboration et la mise en place progressive et programmée d'un aménagement des réseaux viaires pour faciliter les liaisons douces (comme rue des Malembardières).

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas restés inertes et nous avançons et nous nous donnons les moyens de notre développement en nous appuyant sur une situation financière très saine et vous en aurez confirmation lors de la présentation et les votes des comptes administratifs et de gestion de 2020.

Parallèlement à ces différents engagements, nous sommes mobilisés, comme nous l'avons fait et réussi dans le cadre de la Cité éducative, pour profiter, bénéficier, et faire bénéficier nos concitoyens des nombreuses dispositions prévues dans le budget 2021 de l'Etat notamment au niveau de notre jeunesse qui est comme vous le savez une grande priorité : garantie jeunes

(200.000 en 2021), emplois francs, adultes-relais, aides à l'apprentissage, encouragement à l'alternance, subventions exceptionnelles pour les équipements scolaires, etc.

Dans cette période particulière, il nous faut être pugnace et défendre encore plus notre ville car ce qui est bon pour la Ville l'est pour nos concitoyens et c'est l'objectif que nous devons poursuivre en tant qu'élue, Elu.

Avant d'entamer l'étude des différentes délibérations, je demande à Madame Pineau de vous parler de notre labellisation « Cité Éducative ».

Véronique Pineau présente le label « Cités éducatives » à l'aide du powerpoint joint en annexe.

Le label « Cité éducative » est un nouveau cadre collectif de travail dans les sites où le défi éducatif est le plus ambitieux. Ce dispositif est né d'une expérience réalisée dans 3 villes (Grigny, Clichy sous Bois et Nîmes) et de la nécessité de mener une réflexion et une action renforcées sur la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la ville. L'objectif est d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes (de 0 à 25 ans) donc jusqu'à leur insertion professionnelle, avant, pendant, et après le cadre scolaire et dans tous les espaces de temps et de vie de ces jeunes. La Cité éducative consiste en une grande alliance des différents acteurs de la ville autour de l'école (parents, enseignants, éducateurs, associations, entreprises, habitants,...). La Préfecture, l'Education nationale, et la Ville de Trélazé, vont se coordonner pour faciliter les échanges et la coopération sur le terrain. Ce sont des relations de travail renforcées qui vont être favorisées et incarnées par un binôme avec un chef de projet Cités éducatives (Principal du collège) et un chef de projet opérationnel désigné. Chaque territoire définit son mode de gouvernance particulier. L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants (PEDT, programme de réussite éducative). La labellisation va intensifier l'action publique en faveur de la jeunesse dans les quartiers prioritaires de la ville et les moyens financiers. C'est travailler ensemble avec plus d'acteurs, plus de moyens, autour de la communauté éducative avec pour ambition de fabriquer des parcours adaptés cohérents et ambitieux pour tous les jeunes et de ne laisser personne sur le bord du chemin. Même si la Ville de Trélazé ne répondait pas tout à fait aux critères d'adhésion à ce label, elle a réussi malgré tout à y accéder en partie en raison de sa politique volontariste en matière d'éducation et notamment la mise en place de tous les projets éducatifs sur la commune. Le travail a porté ses fruits. Véronique Pineau remercie le service éducation pour le dossier présenté dans un délai très court. L'attribution de ce label et des moyens financiers supplémentaires de l'Etat ont été affectés aux territoires qui proposaient une stratégie ambitieuse et partagée. C'est une reconnaissance de la politique éducative et surtout un levier pour des projets d'actions innovants pour les jeunes. Reconnaissance saluée également par toute la communauté éducative. La période qui va s'ouvrir va permettre de définir le périmètre, la stratégie ambitieuse partagée et innovante en vue de la signature d'une convention cadre qui formalisera les engagements de chaque acteur de cette Cité éducative.

Marc Goua rappelle que la convocation et les projets de délibérations avec leurs annexes ont été envoyés en date du mardi 9 février 2021. Après accord de Boris Battais, un autre projet de délibération n°30 intitulée « Budget principal – décision modificative n°1 – exercice 2021 », avec sa note de synthèse, a été transmis aux élus par mail en date du vendredi 12 février.

Enfin, il informe du retrait du projet de délibération n°26 intitulé « Urbanisme – rue de la Martinellerie – Désaffectation, déclassement et cession de la parcelle AB n°125 à BMG Group ou à toute autre personne morale ou juridique s'y substituant ».

1 – Lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Le procès-verbal mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2 – Validation d’une convention entre la Ville de Trélazé et la Régie de quartiers de Trélazé pour le transport de personnes dans le cadre de la campagne de vaccination covid-19

Rapporteur : Magali Heurtin, Adjointe au maire

Ali Amine et Christophe Boujon quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Magali Heurtin : pour lutter contre la COVID-19, un plan de vaccination national a été déployé. En Maine et Loire, il se traduit par la mise en place de centres de vaccination répartis sur le territoire départemental.

Aucun centre de vaccination n’est situé sur la commune de Trélazé, ce qui rend nécessaire la mise en place par la Collectivité de dispositifs d’accompagnement des personnes éligibles à la vaccination et insuffisamment autonomes pour y accéder seules. Ainsi, la Ville, via les centres sociaux gérés en délégation de service public par l’association Léo Lagrange Ouest, a mis en place un dispositif d’aide à la prise de rendez-vous « vaccination » par internet. Le projet de convention avec la Régie de quartier vise à mettre en place un système de transport vers les centres de vaccination pour les personnes présentant des difficultés de mobilité.

Pour assurer cet accompagnement et ce transport, la Régie de Quartiers de Trélazé, partenaire régulier de la Ville de Trélazé, dispose en effet de moyens humains et matériels adaptés, dont une partie déjà mise à disposition par la Ville (mini-bus).

La présente convention a pour but de convenir des dispositions pratiques de la mise en place du partenariat entre la Ville et la Régie de quartiers (dont le financement, réparti à égalité entre les deux entités).

Marc Goua espère que les Trélazéens pourront s’inscrire lors de l’ouverture de nouveaux créneaux via les plateformes d’inscription car c’est très compliqué. Il rappelle aussi que la Ville ne peut pas intervenir dans les inscriptions, c’est l’ARS seule qui pilote le dispositif.

Jean-François Garcia demande si l’on connaît le nombre de Trélazéens touchés par la covid-19 ? Magali Heurtin répond que non, les chiffres communiqués par l’ARS concernent l’ensemble de la Communauté urbaine. Marc Goua ajoute qu’il y a eu un cas de variant anglais à la médiathèque ce qui a provoqué sa fermeture.

La délibération mise aux voix est adoptée à l’unanimité.

3 – Plan jeunesse – attribution d’aides

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

Ali Amine et Christophe Boujon réintègrent la séance.

François Steinebach : la commission Plan Jeunesse s’est réunie le 29 janvier 2021. Elle a étudié 2 dossiers relevant de la thématique suivante : « Accès à l’emploi » : 2 dossiers (1 accord et 1 refus). A ce jour, la Ville a versé plus de 5 535 € pour l’aide à la formation des jeunes.

Mylène Canevet demande quel est l’âge maximum pour bénéficier des aides du Plan Jeunesse ? François Steinebach rappelle que les nouveaux critères d’attribution des aides du Plan Jeunesse ont été présentés lors de la séance du Conseil municipal de septembre dernier. C’est jusqu’à 25 ans. Au-delà de cet âge, le CCAS peut intervenir en octroyant des aides. Mylène Canevet réitère sa demande de représentation d’un élu de la minorité au sein de la commission plan jeunesse.

La délibération mise aux voix est adoptée à l’unanimité.

4 – Budget principal – exercice 2021 – répartition des subventions – Caisse des écoles

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham informe de la subvention attribuée à la Caisse des écoles publiques de Trélazé : 194 044 €.

Véronique Pineau : le budget de la Caisse des écoles tient compte de l'ouverture de l'école Florence Arthaud. Au-delà de la subvention de la Ville, le budget de la Caisse des écoles c'est aussi les adhésions et chacun peut y adhérer (élus et population), n'hésitez pas ! (montant minimum 8.50 €). Le budget permet le fonctionnement des écoles, des classes découvertes, les projets pédagogiques, les transports, interventions musicales,... Des budgets supplémentaires peuvent être votés selon les projets pédagogiques présentés (visite du zoo de Doué la Fontaine par l'école Paul Fort par exemple).

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5 – Budget principal – exercice 2021 – répartition des subventions – OGEC maternelles et primaires Montrieux et Bel Air

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham liste les subventions pour les écoles publiques et privées. Caisse des écoles publiques de Trélazé : 194 044 € ; Écoles maternelles : OGEC Bel Air 101 568 € ; OGEC Montrieux 66 240 € ; Écoles élémentaires : OGEC Bel Air 44 460 € ; OGEC Montrieux 31 200 €.

Lamine Naham : la commune-siège des écoles privées prend en charge les dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés dans la commune et dans les conditions fixées par les articles L 442-5, L442-5-1 et R 442-44 du code l'éducation.

Cette subvention est établie en fonction d'un montant fixe par élève Trélazéen scolarisé dans les écoles privées de Trélazé (montant distinct selon que l'enfant est en élémentaire ou en maternelle).

Gilles Ernoul rappelle que depuis la loi permettant la scolarisation des enfants dès l'âge 2 ans et le financement élargi aux écoles privées, l'Etat devait rembourser les collectivités locales pour la prise en charge supplémentaire, qu'en est-il ? Et est-ce que cette somme apparait au budget ?

Véronique Pineau précise que la scolarisation est obligatoire à partir de 3 ans. Le contrat d'association a été voté en juin dernier pour les maternelles et les dossiers de demandes de compensations financières sont à déposer pour septembre prochain. Lamine Naham ajoute qu'il faut que le compte administratif 2020 soit voté pour que les montants des compensations soient connus.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 6 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoul, Mylène Canevet, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi) et 1 abstention (Jean-François Garcia).

6 - Budget principal – exercice 2021 – répartition des subventions – Léo Lagrange Ouest

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham liste les subventions concernant LLO : Enseignement 1^{er} degré (APS et AIC) 432 653 € ; TAP 295 817 € ; Centre de loisirs Jean Gueguen 74 545 € ; Centre de loisirs maternel Maisoncouleurs 55 435 € ; Centre de loisirs Mine d'éveil 64 442 € ; Centre social Jean Gueguen 106 689 € ; Rep'R et CME 72 393 € ; Centre social Ginette Leroux 84 166 € ; Terminal J 91 360 €.

Lamine Naham : l'article 3-2-1 du contrat de délégation de service public signé entre la Ville de Trélazé et l'association Léo Lagrange Ouest pour la période 2017-2021 stipule que l'association

établit annuellement un budget prévisionnel des activités déléguées. Ce budget prévisionnel fait l'objet de rencontres annuelles de la commission finances de la DSP, à l'automne N-1.

La délibération votée ce jour tient compte des échanges entre la Ville et l'association qui ont permis de déterminer le montant de participation de la Ville pour chaque activité déléguée.

François Steinebach précise que la subvention au REP'R est de 66 209 € et 6 184 € pour le Conseil municipal des enfants. La majorité municipale accorde une subvention très importante au REP'R et à la tranche d'âge 11/15 ans car il est important de faire cet effort en direction de cette jeunesse.

Véronique Pineau ajoute qu'il y a eu une augmentation des heures des APS sur Maisoncouleurs avec un renfort sanitaire suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Pour rappel, les TAP sont toujours gratuits, avec un reste à charge pour la ville de 295 817 €, avec une fréquentation des élèves toujours importante (79 %).

Gilles Ernout souhaite réagir sur les TAP mis en place depuis 2013 et qui représentent un coût important pour la Ville. Cette gratuité pour les familles n'est pas contestée par les élus de TAE mais il paraît nécessaire aujourd'hui d'en mesurer la pertinence et la qualité au regard des moyens conséquents qui y sont consacrés. Les élus de TAE souhaiteraient qu'une démarche d'évaluation qualitative puisse être menée par un opérateur extérieur, et qui associerait les parents, les enseignants, les intervenants professionnels, la municipalité et les enfants. Il n'y a pas de polémique de la part des élus de TAE mais l'objectif est d'évaluer les politiques publiques pour les rendre encore plus performantes. Il est important qu'il y ait un temps d'évaluation collectif sur la pertinence des actions à mener.

Véronique Pineau précise que les élus de la majorité ont prévu une évaluation. Une rencontre aura lieu avec chaque acteur intervenant dans les TAP. Le but étant bien évidemment d'améliorer ces temps d'activités qui sont proposés. Marc Goua ajoute que le but de ces TAP est d'apporter une réelle valeur ajoutée aux enfants. Des mises à jour seront apportées après l'inventaire de chaque intervenant.

Sébastien Boussion ajoute que ce processus d'évaluation existe déjà. Pour rappel, lors de la précédente évaluation du dernier PEDT, une étude qualitative a été réalisée par des étudiants en psychologie de l'Université d'Angers sur les parents dit « hors radar » que l'on ne retrouve pas dans les instances scolaires existantes. Avec le label Cité éducative, il y aura également des évaluations permanentes et une coordination avec les différents acteurs.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernout, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

7 - Budget principal – exercice 2021 – répartition des subventions – sport

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Ali Essarrokh et Alain Pantais quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Lamine Naham liste les subventions du secteur sport/loisirs : Anjou Triathlon 200 € ; Aïkido ACPT 100 € ; Ass. Sport collège J.-Rostand 350 € ; Ass. Sport collège L.-Ménard 150 € ; Badminton Trélazé club 650 € ; CPAT Plonge 150 € ; Dojo trélazéen judo 2 350 € ; Eglantine sportive football 12 300 € ; Entente cyclotouriste 200 € ; FALA futsal 8 000 € ; FALA lutte 1 500 € ; Foyer Espérance football 52 000 € ; Foyer Espérance tennis de table 1 350 € ; GEA gym/danse 350 € ; Judo-club trélazéen 8 000 € ; Karaté-club 550 € ; Malaquais en fête 500 € ; Retraite sportive 350 € ; SCO athlétisme Trélazé 1650 € ; Sporting-club Diabolos 1 350 € ; Sporting Trélazé futsal 8 000 € ; Trélazé basket 20 000 € ; Trélazé boxe 3 300 € ; Athletic Muay Thai gym boxing 1 650 € ; Trélazé fitness 1 200 € ; Trélazé gymnastique 45 000 € ; Trélazé handball 10 100 € ; Union cyclotouriste 150 €.

François Steinebach remercie tout d'abord Mylène Canevet qui a fait part, lors de la dernière commission des finances, de sa satisfaction quant aux critères d'attribution et de répartition des subventions. Globalement, l'enveloppe représente la somme de 181 450 € répartie sur l'ensemble des associations sportives (en hausse par rapport aux années précédentes). La majorité municipale continue d'augmenter son enveloppe pour venir en aide et soutenir les associations dans leur fonctionnement et surtout cette année en raison de la crise sanitaire. Si la majorité avait appliqué scrupuleusement les critères d'attribution des subventions sur l'année 2020, il y aurait une baisse en raison de la crise sanitaire mais ça n'a pas été le cas. C'est une décision politique de maintenir les subventions aux associations voire même de les augmenter. C'est aussi une façon de redynamiser le milieu associatif pour l'après-covid et favoriser ainsi la reprise des activités sportives au sein des associations lorsque ce sera possible. Par ailleurs, comparativement aux communes voisines de même strate, Trélazé se situe au dessus des enveloppes allouées dans ces communes. Au-delà des subventions de fonctionnement, la majorité municipale est intervenue auprès des associations pendant la crise sanitaire afin de les aider à maintenir une certaine activité, dans le respect des règles sanitaires, et aussi en maintenant le lien avec la mise en place d'ateliers d'informations. Les investissements vont également se poursuivre.

Jean-François Garcia souhaite intervenir globalement sur les délibérations 6, 7, 8, 9 et 10. Est-ce les associations qui ont transmis des dossiers de demandes de subventions incomplets à la date butoir indiquée percevront quand même leurs subventions ? François Steinebach rappelle que la loi autorise la collectivité à verser ou non une subvention et que le refus d'octroyer une subvention n'est pas soumis à une obligation de motivation de la collectivité. Pour avoir une gestion saine des dossiers, il faut imposer des règles qui doivent être définies et s'appliquer à tous, tout en restant souple. L'objectif en imposant des règles n'est pas de pénaliser les associations mais de pouvoir donner une ligne directrice pour une meilleure cohérence. D'ailleurs, la majorité des associations respecte les consignes et les délais. Pour les associations qui rencontrent des difficultés dans la transmission des dossiers, les services et les élus les accompagnent. Un atelier d'aide à la présentation des dossiers de demandes de subventions est prévu prochainement pour les associations afin de leur donner tous les outils utiles et aussi se mettre en valeur car bien souvent les associations oublient de le faire et c'est dommage (ex : le bénévolat, la valorisation des équipements). Au-delà des subventions, la Ville doit aussi aider les associations à se structurer et c'est l'objectif qu'elle s'est fixée pour les années à venir.

Marc Goua ajoute que pour certaines associations, ce n'est pas évident de remplir des dossiers de demandes de subventions, ce sont bien souvent des bénévoles qui n'ont pas forcément la formation adéquate. La Ville juge les dossiers sur le travail réalisé par les associations et le retour sur la population.

Jean-François Garcia rappelle sa proposition faite lors d'une commission municipale à savoir la mise à disposition par la collectivité d'un poste administratif à mi-temps pour aider les associations à valoriser leurs dossiers de demandes de subventions car il y a un réel besoin. François Steinebach partage son avis et il est vrai que les dossiers deviennent de plus en plus complexes à compléter. Marc Goua ajoute que le poste existe au sein du CCAS (chargé de mission politique de la ville) avec une aide auprès des associations pour les aider à monter leurs dossiers de demandes de subventions. Les difficultés rencontrées pour le montage des dossiers se retrouvent plus dans les associations de quartiers et c'est la raison pour laquelle la majorité municipale travaille à un renforcement. Une présentation sera faite lors d'une prochaine séance de Conseil municipal.

Déclaration de Boris Battais sur les délibérations 7, 8 et 9

« Pour ce qui concerne nos demandes de documents et d'informations, je tiens aussi à préciser une chose suite à nos échanges préalables.

Dans le compte-rendu de la commission subventions (du 28 janvier dernier) est mentionné le choix de provisionner la subvention pour l'AJAC.

Nous avons tous suivi l'affaire, notamment dans la presse, et savons bien qu'un référé doit être

prononcé bientôt. Il ne s'agit donc pas de revenir sur le fond ce soir. Nous ne sommes pas là pour cela.

Lors des échanges que nous avons eus, vous nous avez indiqué qu'une rencontre aurait lieu lorsque les éléments sur la politique de la ville seront connus. Cela va dans le sens de votre engagement de créer rapidement une commission sur cette question. Nous en prenons acte et attendons qu'elle se tienne dès que possible.

Le contexte de crise que nous traversons frappe lourdement les quartiers populaires. Nous en avons parlé à de multiples reprises. Nous avons pointé l'urgence sociale qui en découle et la nécessité absolue de mettre en place des politiques sociales et émancipatrices à la hauteur des enjeux (ce qui d'ailleurs ne concerne pas uniquement l'échelon municipal).

Nos demandes répétées pour obtenir l'ensemble des informations sur la politique de la Ville vont dans ce sens. Elles visent à mettre chacun.e en situation de contribuer, de réfléchir et d'agir.

Plus spécifiquement sur l'AJAC, (et je le dis sans esprit polémiste) notre démarche vise surtout à contribuer à la continuité et la pérennité des actions menées par cette association dont l'utilité est reconnue par tous ici, au sein du quartier et au-delà. »

Marc Goua répond que les élus de la majorité travaillent actuellement sur la mise en place d'une plateforme qui sera présentée à l'ensemble des élus. Concernant l'AJAC, comme déjà évoqué, il faut attendre le référé. Pour rappel, il n'y a plus d'activités de l'AJAC au sein des quartiers depuis des mois. Dans l'attente du référé, la majorité municipale travaille avec les autres structures de quartiers afin de palier l'absence de l'AJAC. La Ville va renforcer son action au sein des quartiers et y mettra les moyens nécessaires car c'est indispensable, et tout le monde partage cet avis.

Lamine Naham souhaite revenir sur l'accompagnement des associations. Il faudrait peut être communiquer davantage sur les dispositifs d'aide existants sur la ville pour les associations (chargé de mission politique de la ville, le Plaia par l'association LLO). Quant à l'AJAC, la majorité municipale a toujours soutenu et accompagné l'association et sans son soutien, l'AJAC n'existerait pas aujourd'hui. Pour rejoindre Boris Battais, il faut être vigilant pour que les dysfonctionnements actuels de l'association ne se répercutent pas sur la vie des quartiers. Pour rappel, la Ville a fait un effort important sur la politique de la ville et ça se traduit encore aujourd'hui par le label « Cité éducative ».

Boris Battais ajoute que les élus de la minorité souhaitent jouer leur rôle d'élus sur le thème de la politique de la ville et il est important que les actions menées par l'AJAC au sein des quartiers continuent car elles sont reconnues par tous d'une grande utilité. C'est pour cette raison que les élus de la minorité demandent des éléments. Marc Goua déplore que les élus de la minorité demandent des éléments maintenant alors qu'il y a eu de nombreuses commissions municipales où ils ne sont pas intervenus sur le sujet. Boris Battais indique qu'il ne peut être présent aux commissions municipales qui ont lieu sur le temps de travail.

Mylène Canevet s'abstiendra sur cette délibération car elle regrette que les critères appliqués pour le versement des subventions sport n'existent pas pour les secteurs social et culturel. Il faudrait y réfléchir et y travailler lors des commissions municipales.

Magali Heurtin précise que pour les associations sociales (ex : SOS femmes, Planning familial) la ville a accordé les montants sollicités par ces associations et pour les autres, les montants sont identiques aux années précédentes. Il est compliqué d'appliquer des critères sur l'action sociale en raison d'informations à caractère privé. Il y a des améliorations à apporter en faveur des Trélazéens et une réflexion aura lieu pour 2022. En dehors des montants de subventions, il faut aussi valoriser les mises à disposition de locaux de la ville aux associations. Par exemple, l'espace solidaire regroupe 3 associations différentes et la ville paye l'entretien du bâtiment (charges, travaux) et leur met gratuitement à disposition en plus de la subvention accordée à chaque

association membre. Marc Goua ajoute que pour les Restos du Cœur, il y a moins de 50 % de familles Trélazéennes, le reste représentant la couronne Angevine.

Sébastien BouSSION pense qu'il faut trouver un équilibre. La majorité municipale s'engage dans un contrat de confiance avec les associations. Le but est d'accompagner les associations dans le développement de leurs activités et du bénévolat, sans les assister seulement. La majorité municipale applique dans toutes ses politiques publiques, la même rigueur à savoir « la corde ne doit être ni trop tendue ni trop souple ».

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

8 - Budget principal – exercice 2021 – répartition des subventions – culture

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Ali Essarokh et Alain Pantais réintègrent la séance.

Lamine Naham liste les subventions du secteur culturel : Amis des Allumettes 400 € ; Ateliers d'artistes 300 € ; Bagad Men Glaz 1 800 € ; Carré culturel du Petit Pré 5 000 € ; EMT 1 500 € ; FAL. 3 000 € ; Association des Amis du Musée de l'Ardoise 25 500 € ; Quand Trélazé Danse 600 € ; 49 Regards 1 000 € ; ACMT 40 000 €.

Chantal Jeoffroy précise que le GAT a renoncé à sa subvention pour l'année 2021 en raison de l'annulation de ses principales activités (salon + activités avec les scolaires). La majorité municipale a remercié l'association et l'a assurée de son soutien si besoin.

Lamine Naham informe de la modification de la délibération avec le retrait de la subvention du GAT (1500 €). Soit un montant total de 79 100 €.

Chantal Jeoffroy précise qu'en plus des subventions votées ce soir, la somme de 11 495 € sera attribuée à l'association du Carré Culturel (recrutement d'un poste de coordinateur) lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Par ailleurs, le coût du concert de Patrick Bruel dénoncé dans la presse par la minorité municipale n'a rien à voir avec le service culturel de la Ville mais cela relève de l'Arena Loire. Comparativement aux villes voisines, Trélazé subventionne plus ses associations culturelles et se situe plutôt dans une fourchette haute.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

9 - Budget principal – exercice 2021 – répartition des subventions – social solidarité

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Chantal Jeoffroy, Véronique Pineau, Sylvie Coulot et Mylène Canevet, quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

Lamine Naham liste les subventions du secteur social/solidarité : CCAS 874 500 € ; Prévention spécialisée Conseil départ. 40 400 € ; Comité de loisirs du bourg 300 € ; Club Amitié seniors 3e âge 250 € ; Foyer Jacques-Brel 500 € ; Le Beaumanoir 300 € ; Sang et Vie Trélazé 600 € ; Solidarité Trélazé 300 € ; Vivre Ensemble 44 000 € ; Restaurants du Coeur de Maine-et-Loire 1 000 € ; Secours populaire français 1 000 € ; Soins Santé 3 000 € ; Alcool Assistance 100 € ; Planning familial 200 € ; Secours catholique 300 € ; SOS Femmes 500 € ; Vie Libre 150 € ; CLCV Le Pourquoi Pas 2 500 € ; Fala 4 250 € ; ADAPEI 400 € ; Ligue des Droits de l'Homme 150 €.

Magali Heurtin précise que la subvention du CCAS a augmenté en 2021 en raison de la revalorisation et la refonte complète du règlement des aides facultatives (révision des quotients familiaux, augmentation des montants des chèques services,...). L'arrivée d'une nouvelle directrice du CCAS est prévue dans 3 semaines ainsi qu'une stagiaire qui réalisera une étude sur les besoins sociaux, ce qui permettra d'affiner la politique sociale pour la rendre plus juste et proche des besoins des usagers. Les montants des subventions aux associations sociales sont maintenus cette année voire même augmentés pour certaines associations.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 6 abstentions (Boris Battais, Gilles Ernoult, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

10 - Budget principal – exercice 2021 – répartition des subventions – Adult

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Chantal Jeoffroy, Véronique Pineau, Sylvie Coulot et Mylène Canevet, réintègrent la séance.

Lamine Naham précise que le montant de la subvention s'élève à 1 000 €.

Cendrine Deverre ajoute que la subvention est passée à 1 000 € cette année contre 700 € l'an passé dans la continuité des activités de l'association (atlas et exposition de la biodiversité en cours).

La délibération mise aux voix est adoptée avec 1 abstention (Jean-François Garcia).

11 - Budget – reconduction du dispositif d'aide dérogatoire du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham : par la loi de finances de 2014, l'Etat avait souhaité apporter une aide aux collectivités et établissements affectés par les emprunts structurés (dits « emprunts toxiques »). La Ville de Trélazé s'était alors engagée dans une démarche volontariste de ses 2 emprunts de ce type :

- un emprunt contracté auprès de la banque SFIL, qui a fait l'objet d'une renégociation en 2016 et a donc pris fin
- un emprunt contracté auprès de la banque DEXIA, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt DEXIA n°MIS277143EUR 0296241 001

3 tranches :

Tranche 1 : du 01/01/2012 au 01/01/2013 (1 an) – taux fixe de 5,05 %

Tranche 2 : du 01/01/2013 au 01/01/2026 (13 ans) – taux variable en fonction de la parité USD/CHF – remboursement anticipé autorisé, moyennant le paiement d'une indemnité sur cotation du marché

Tranche 3 : du 01/01/2016 au 01/01/2033 (7 ans) – taux variable en fonction de l'index EURIBOR 12 mois (marge 0) – remboursement anticipé autorisé sans indemnité.

Cet emprunt a bénéficié d'un dispositif dérogatoire de l'aide de l'Etat : ce dispositif dérogatoire prévoit le versement d'une aide financière par l'Etat pendant 3 ans (à compter de la date de dépôt du dossier) lorsque les intérêts dégradés dépassent le taux usuraire en vigueur à la date de signature du prêt, soit 5,52 %.

Depuis 2016, ce dispositif dérogatoire aura été activé une seule fois, en 2021, pour un montant d'aide de 77 488,48 €.

Ce dispositif a déjà fait l'objet d'un renouvellement en mars 2018. Aujourd'hui, il est proposé

d'acter son renouvellement pour une nouvelle période triennale (mars 2021-mars 2024), tout en laissant la possibilité d'opérer une sécurisation totale si les conditions des marchés financiers sont favorables et que le montant de l'indemnité de remboursement anticipé qui serait demandé par la banque est intéressant.

Jean-François Garcia souhaiterait connaître le taux de ce prêt et son échéance et le montant de l'indemnité dans le cas où la ville souhaiterait le rembourser.

Marc Goua répond qu'il y a un taux pivot de 3.72 % et la ville est couverte par le fonds de soutien à hauteur d' 1 927.869.63 € et la ville n'a pas sollicité ce fonds sauf pour l'échéance du 1^{er} janvier 2021. A la date du 1^{er} janvier et l'intervention du fonds de soutien, la ville a payé 2 213 573 € soit une économie de 184 359 € par rapport à un taux fixe. Chaque année, la ville étudie la possibilité d'un remboursement anticipé pour passer à taux fixe. Cela n'a pas été fait jusqu'à maintenant car c'est une cotation entre la parité des monnaies plus le taux de réemploi des banques. Les choses changent et il n'est pas impossible que la ville propose le remboursement anticipé avec un crédit en face. La ville s'est fixé un montant d'indemnités maximum qui permettrait un taux moyen de 3.78 % sur la durée du prêt. Aujourd'hui, par mesure de sécurité, on renouvelle la période triennale mais ce sera un choix politique à faire. Ce qui n'était pas réalisable avant l'est aujourd'hui.

Jean-François Garcia souhaitait juste connaître le taux. Marc Goua répond qu'il était de 7 % et il a été ramené à 5.52 % par l'intervention du fonds de soutien.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

12 - Urbanisme – aménagement de l'espace de loisirs du bourg – demande de subvention au titre de la DETR 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua rappelle qu'il y a un plan de relance de l'Etat de 100 milliards et Ville et Banlieue a réussi à obtenir qu'1 milliard de ce plan soit affecté à la politique de la ville et aux quartiers. Ville et Banlieue a également sollicité de l'Etat la mise en place d'un comité départemental de suivi afin que les sommes promises soient bien perçues. Un calendrier doit être respecté dans le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes. D'où le nombre important de délibérations présentées ce soir sollicitant ces subventions. Toutes les subventions ne seront pas accordées mais pour rappel, les projets ne seront lancés qu'après l'obtention d'un maximum de subventions. La ville a perçu près de 25 000 000 € de subventions lors du précédent mandat sans avoir recours à l'emprunt.

Marc Goua : situé au Sud-Est de la commune, le complexe sportif Bernard Bioteau est un équipement structurant du territoire. Sont déjà présents sur le site deux terrains de football et une ancienne piste de cyclo-cross. Une partie de ce complexe doit aujourd'hui être reconsidérée, en l'occurrence l'emprise de l'ancienne piste de cyclo-cross qui représente près d'un hectare.

Sensible à l'évolution des usages, la collectivité souhaite réaménager cette emprise tout en conservant la vocation sportive de cet espace. Ainsi outre le réaménagement paysager du périmètre identifié, le projet inclut trois espaces, impondérables de celui-ci :

- Un terrain de foot 5 aux normes de la Fédération Française de Football.
- Un espace de détente pour les familles incluant des jeux pour enfants.
- Un équipement de fitness urbain.

- La commune sollicite une subvention, au titre de la DETR 2021 (catégorie B5 – Solidarité / Santé / Sport / Culture), de 64 354,09 €, soit 35% du coût HT du projet. Parallèlement une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, (catégorie Grandes Priorités) d'un montant de 82 740,97 € (soit 45 % du coût HT du projet), va être demandée.

Mylène Canevet souhaiterait qu'une enquête soit réalisée dans le quartier du bourg pour connaître les attentes des habitants. Marc Goua répond qu'il y aura une concertation lorsque que le projet aura évolué.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

13 - Urbanisme – aménagement de l'espace de loisirs du bourg – demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

14 - Urbanisme – aménagements des espaces publics, rénovation et extension du complexe sportif du Petit-Bois – demande de subvention au titre de la DETR 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua rappelle que comme indiqué dans le plan de relance, les travaux doivent débuter avant le 31 décembre 2021. Il y a eu une concertation avec les associations du quartier et une autre est prévue avec la population. Comme présenté en commission d'urbanisme, l'objectif est de rénover la salle actuelle du Petit-Bois et de créer une nouvelle salle à destination des sportifs mais aussi des habitants du quartier mais pas seulement. C'est un équipement qui sera structurant au cœur du quartier. Les montants des subventions sollicités sont très importants (DETR 1 549 835 € et DSIL 1 992 645 €) reste à voir ce que la ville percevra au final, au pire elle complètera avec le FEDER puisque les travaux se situent au cœur du quartier politique de la ville et sont à destination de la population.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

15 - Urbanisme – aménagements des espaces publics, rénovation et extension du complexe sportif du Petit-Bois – demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

16 - Urbanisme – restauration de l'Eglise St Pierre – demande de subvention au titre de la DETR 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua : malgré diverses opérations ponctuelles de rénovation, l'église Saint Pierre de Trélazé nécessite des travaux importants de mise en sécurité du bâtiment. Le tuffeau est salpêtré et plusieurs morceaux tombent régulièrement avec un risque aux abords de l'édifice mais également à l'intérieur de celui-ci.

L'ensemble des travaux de restauration de l'église est estimé à 96 000 € H.T.

En complément de ces travaux, la Ville de Trélazé va réaliser des travaux de mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité. Ils comprendront la mise aux normes d'installation électriques, le remplacement de menuiseries et la mise en accessibilité de l'église

L'ensemble des travaux de mise aux normes est estimé à 78 760 € H.T.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : le début des travaux est prévu pour le second semestre 2021 et ce pour une durée de 6 mois.

Le coût prévisionnel global du projet est de 174 760 € HT. La commune sollicite une subvention,

au titre de la DETR 2021 (catégorie B6 – Patrimoine), de 61 166 €, soit 35% du coût HT du projet. Parallèlement une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, (catégorie Relance) d'un montant de 78 642 € (soit 45 % du coût HT du projet), va être demandée.

Mylène Canevet approuve que la Ville effectue ces travaux de rénovation mais en contrepartie de l'utilisation gratuite de l'orgue dans le cadre de manifestations culturelles. Marc Goua répond que cela s'est déjà fait dans le cadre du Festival et cela se renouvellera.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

17 - Urbanisme – restauration de l'Eglise St Pierre – demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

18 - Installation d'un système de vidéoprotection en entrée de ville – demande de subvention au titre du fonds de prévention de la délinquance 2021

Rapporteur : Marc Goua, Maire

Marc Goua : après avoir installé des caméras, pour dissuader les auteurs de dégradations et de vols dans les équipements publics et préserver la qualité des investissements effectués, la ville de Trélazé souhaite renforcer son dispositif de prévention. Il s'agit de développer les installations en entrée/sortie de Ville afin de permettre aux forces de l'ordre de pouvoir retrouver plus rapidement les auteurs d'infractions. Parallèlement une modernisation de tout le parc de vidéosurveillance est en cours d'étude.

Le coût prévisionnel global du projet est de 40 784 € HT. La commune sollicite une subvention au titre du FIPD 2021 d'un montant de 20 392€ (soit 50 % du coût HT du projet).

Gilles Ernoult demande si les élus de la majorité ont eu un retour sur l'efficacité des caméras sur la commune ? Marc Goua répond que oui. La mise en place de caméras de surveillance a permis une nette diminution des dégradations des bâtiments publics et par conséquent une diminution des coûts d'intervention des services de la ville. Les pouvoirs publics demandent aux villes d'équiper les entrées de ville pour leur permettre d'étudier les flux de circulation. Cela permet aussi d'identifier les auteurs d'exactions et de les punir pour leurs actes. Cet un outil efficace, et le visionnage des images est soumis à une réglementation très stricte. Seule une personne assermentée est autorisée à visionner les images. Izzet Albayrak précise que ce sont des caméras dites de sécurité et non de surveillance.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

19 - Convention de partenariat Ville de Trélazé / Association Culturelle des Musulmans de Trélazé

Rapporteur : Chantal Jeoffroy, Adjointe au maire

Chantal Jeoffroy : afin de faciliter l'exercice de leur activité, la Ville de Trélazé apporte un soutien financier et matériel auprès des associations. Ce soutien se traduit par des subventions en numéraires mais aussi par des mises à disposition (locaux, matériels notamment).

Par application du décret 2001-495 du 6 juin 2001, la Ville de Trélazé doit conventionner avec les associations qui perçoivent une subvention annuelle en numéraires supérieure à 23 000 €.

Jean-François Garcia réitère sa demande de l'an dernier, à savoir l'uniformisation de toutes les conventions d'utilisation des équipements publics.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

20 - Convention de partenariat Ville de Trélazé / Association des Amis du Musée de l'ardoise
Rapporteur : Chantal Jeoffroy, Adjointe au maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

21 - Convention de partenariat Ville de Trélazé / Foyer Espérance Trélazé
Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

22 - Convention de partenariat avec l'association Trélazé Basket
Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

23 - Convention de partenariat avec l'association Trélazé Gym Club
Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

24 - Conventonnement Ville de Trélazé / Vivre Ensemble – exercice 2021
Rapporteur : Magali Heurtin, Adjointe au maire

Mylène Canevet quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**25 - Urbanisme – opération de construction d'un ensemble immobilier de la SCCV Ménard
14 avenue de la République – dénomination de voies et numérotation**
Rapporteur : Izzet Albayrak, Adjoint au maire

Mylène Canevet réintègre la séance.

Izzet Albayrak : dans le cadre de l'opération de construction d'un ensemble immobilier de la SCCV Ménard au 14 avenue de la République, 2 voies seront créées pour desservir cet ilot urbain.

Afin de permettre les démarches administratives, il est nécessaire de procéder à la dénomination et numérotation des 2 nouvelles voies.

Au vu de la liste de noms proposés par le Conseil des Sages ou autres, il a été retenu pour la dénomination :

- Square France Gall (1947-2018), chanteuse française
- Allée Roger Prijac (1923-2018), résistant de la seconde guerre mondiale distingué de la Légion d'Honneur, militant sportif, ancien élu de la Ville de Trélazé

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

26 - Urbanisme – rue de la Martinellerie – désaffectation et déclassement de la parcelle privée communale AB n°125 et cession à BMG Group ou à toute autre personne physique, morale ou juridique s’y substituant

Rapporteur : Izzet Albayrak, Adjoint au maire

La délibération a été retirée de l’ordre du jour.

27 - Urbanisme – Parc d’activités « les Fresnais-Trélazé » - opération de construction de bâtiments à usage tertiaire sur le site – dénomination de la voie de desserte et numérotation

Rapporteur : Izzet Albayrak, Adjoint au maire

Izzet Albayrak : dans le cadre de l’opération de construction de bâtiments à usage tertiaire, sur le site des Fresnais par la SCCV « Trélazé Fresnais1 », une voie de desserte de ce site sera réalisée.

Afin de permettre les démarches administratives, il est nécessaire de procéder à la dénomination et numérotation de la voie qui desservira la zone depuis la RD 117.

Au vu de la liste de noms proposés par le Conseil des Sages ou autres, il a été retenu pour la dénomination :

- Allée Jean Beaulieu (décédé en 2006), cadre aux Ardoisières, professeur à l’école de couverture d’Angers

La délibération mise aux voix est adoptée à l’unanimité.

28 - Quartier de la Maraîchère – rétrocession à la Ville de Trélazé par Alter Public des voies et emprises publiques

Rapporteur : Izzet Albayrak, Adjoint au maire

Izzet Albayrak : par délibération du 17 octobre 2011, la Ville a décidé de confier à Alter Public (ex SPLA de l’Anjou) la réalisation du quartier de la Maraîchère après études pré-opérationnelles et ce dans le cadre de la politique d’aménagement et d’urbanisme.

Une Convention de Concession d’Aménagement a fixé les modalités d’intervention d’Alter Public, laquelle a été suivie de trois avenants.

Alter Public, qui s’est portée acquéreur de multiples parcelles comprises dans le périmètre d’aménagement délimité aux termes de la Convention de Concession d’Aménagement, a aménagé et revendu les terrains du quartier de la Maraichère et reste à ce jour propriétaire d’un ensemble de parcelles qui ont fait l’objet de travaux d’aménagement : viabilisation, et création d’espaces publics (voiries, réseaux, etc.).

L’ensemble des travaux réceptionnés et les remises d’ouvrage effectuées, Alter Public doit rétrocéder à la Ville l’ensemble des voiries, réseaux et espaces publics.

Ledit transfert de propriété interviendra au prix d’un euro.

La délibération mise aux voix est adoptée à l’unanimité.

29 - Culture – donation à la Ville de Trélazé d’un harnais de la part d’un particulier

Rapporteur : Chantal Jeoffroy, Adjointe au maire

Chantal Jeoffroy : la ville de Trélazé porte un intérêt particulier à nourrir la mémoire et l’histoire du

territoire communal. Elle est autorisée par la loi à collecter des fonds et des objets d'origine privée lorsqu'ils présentent un intérêt pour l'histoire.

Le don fait entrer l'œuvre ou l'objet dans le domaine public et permet également d'en assurer la bonne conservation et de le mettre à disposition du public dans les conditions fixées par le donataire.

Monsieur Claude Léger a contacté la ville de Trélazé au mois de juin 2020 pour proposer un don de matériel constitué d'un harnais complet. Ce don a été accepté comme témoignage historique de l'Espace d'art contemporain des Anciennes écuries de Trélazé. L'objectif est d'exposer ces pièces historiques au sein de l'Espace d'art contemporain des Anciennes écuries de manière pérenne.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

30 – Budget principal – Décision modificative n° 1 – exercice 2021

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham : considérant les crédits alloués au Budget Primitif, certains chapitres n'ont pas été suffisamment alimentés. Il nous faut procéder à des ouvertures et modifications de crédits.

Les situations des travaux pour la piscine d'octobre et de novembre pour l'entreprise Chauff'éco n'ont pas été payées avant la fin d'année 2020 car PBLI, maître d'œuvre du chantier piscine, n'a pas validé les factures des entreprises avant janvier 2021.

Or, la facture d'une entreprise ne peut pas être payée sans le certificat du maître d'œuvre pour un marché de travaux.

Aujourd'hui les paiements en attente concernent :

- Chauff'éco, entreprise angevine de 40 salariés, pour un montant de 33 025.55 €
- Et 2 sous-traitants :
 - o Air Ventil Concept (49140 Soucelles) créé en 2019 avec 2 personnes pour un montant de 9 520 €
 - o Drp (49480 Verrière en Anjou) avec 3 salariés pour un montant de 5 806 €

L'entreprise Chauff'éco a bénéficié d'une avance de 5 % (8 139.19 €) sur le montant global de son lot (162 783.72 €).

L'entreprise ayant déclaré sous-traiter 26 972.00 € HT, elle doit obligatoirement rembourser l'avance qu'elle a reçue sur ce montant sous-traité, soit 1 348.60 € HT (1 618.32 € TTC).

Le montant de 33 025,55 € qui doit lui être versé tient compte de ce remboursement.

Pour garder une trace de ce remboursement dans les comptes de la Collectivité, une écriture budgétaire spécifique « avance » du montant du remboursement (1 618,32 €) doit être réalisée, en dépenses comme en recettes. Or, le chapitre 041 qui doit être mouvementé n'a pas été doté des crédits nécessaires pour ce type d'opération lors du vote du budget primitif 2021.

Le paiement des factures listées ci-dessus n'est possible qu'après réalisation de cette écriture. Compte-tenu de la taille des entreprises et de l'ancienneté des factures concernées, il est proposé de ne pas attendre la séance du conseil municipal du 22 mars pour régulariser la situation afin de ne pas occasionner de difficultés dans les trésoreries des entreprises.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Mylène Canevet a lu dans le magazine « Maires de France » que les élus pouvaient bénéficier d'une ½ journée de formation gratuite organisée par la Gendarmerie Nationale sur le thème de la délinquance et elle pense qu'il serait intéressant d'y participer. Marc Goua répond que la Ville de Trélazé dépend de la Police Nationale et non de la Gendarmerie Nationale et par conséquent elle ne peut y participer.

Mylène Canevet demande s'il existe une commission municipale « accessibilité » (pour les personnes en situation de handicap) ? Izzet Albayrak ne comprend pas sa question dans la mesure où elle-même stationne son véhicule sur le trottoir... Marc Goua précise qu'il y a deux choses. D'une part l'accessibilité des bâtiments et sur ce point, une étude exhaustive a été réalisée sur l'ensemble des bâtiments publics de la Ville et cette dernière s'est engagée à une mise aux normes dans les 3 années à venir. D'autre part, pour l'accessibilité liée aux parcours dans la ville, il a été demandé au cabinet en charge de l'étude urbaine d'étudier les liaisons douces et le thème de l'accessibilité y sera abordé. Lamine Naham rappelle à Mylène Canevet que la commission accessibilité a fait l'objet d'une délibération votée en séance du Conseil municipal. Cette commission est composée de membres élus dont un représentant de la minorité municipale et des représentants d'associations. La copie de cette délibération pourra lui être transmise.

Mylène Canevet s'interroge sur l'avenir des services publics à Trélazé tels que La Poste ou la Trésorerie. Marc Goua : « il faut que vous sortiez de chez vous Mme Canevet ! Et que vous m'écoutez ». La Trésorerie située avenue de la République et qui est fermée aujourd'hui, a fait l'objet d'une restructuration territoriale des services des finances publiques. Trélazé a été choisie comme Trésorerie principale et gèrera toutes les communes de la couronne d'Angers (Avrillé, Les Ponts de Cé,...). Cette nouvelle Trésorerie est en cours d'installation dans le quartier du Grand Bellevue et pourra accueillir beaucoup plus de personnel (au passage, c'est un renforcement des services de l'Etat dans le quartier politique de la ville). Ce n'est donc pas une suppression d'un service public. Quant à l'agence postale communale, elle ne réalisait que 4 opérations par mois avec des horaires d'ouverture réduits. Par ailleurs, Marc Goua rappelle que la Ville a participé financièrement à l'installation de l'agence postale sur le quartier du Grand Bellevue, sinon il n'y aurait pas eu ce service public. La Régie de quartiers intervient aussi auprès de La Poste pour aider les personnes en début de mois lors du versement des allocations familiales. L'agence postale qui était en mairie sera transférée à la Quantinière chez le commerçant « Produit de cœur » ce qui permettra une plage horaire beaucoup plus large pour les concitoyens avec des services supplémentaires (retrait colis) et un flux supplémentaire pour le commerçant. Amine Karim ajoute que la ville travaille sur un système numérique de paiement pour la restauration scolaire.

Claude Cadot demande où en est le recrutement du poste de chargé de mission citoyenneté. Lamine Naham répond que 3 candidatures ont été sélectionnées et les entretiens auront lieu le 18 février prochain.

Déclaration de Sébastien Boussion

« Aujourd'hui comme jamais, la crise que nous traversons inquiète et impacte fortement notre jeunesse. Dans un récent sondage, près de 80 % des jeunes s'identifient comme la « génération sacrifiée » de cette séquence. On observe que de moins en moins de jeunes se ressentent appartenir à la communauté nationale. Ignorance, rejet ou sentiment d'exclusion ? Quelle que soit la cause, l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs socio-économiques doivent lutter en commun et avec détermination contre les inégalités de destin et l'assignation à résidence. L'égalité des chances, notamment pour les jeunes des classes moyennes et populaires, c'est de pouvoir rendre possibles leurs rêves d'enfants, apprendre et se former, poursuivre des études, intégrer l'enseignement supérieur et s'insérer dans le monde du travail, en définitive pouvoir préparer leurs vies d'adulte dans les meilleures conditions possibles.

C'est ce qui nous guide chaque jour à Trélazé, et ce depuis plusieurs années, en menant une

politique volontariste qui innove et propose des dispositifs toujours plus audacieux. Le plan jeunesse, qui chaque mois continue à soutenir les parcours de jeunes de notre commune. La récente labellisation « Cité éducative » qui doit nous permettre de renforcer nos moyens et d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pour améliorer leur insertion sociale et professionnelle. L'amélioration de l'ensemble de nos équipements sportifs, culturels, scolaires pour favoriser l'épanouissement et la réussite de chacun dans le cadre de ses activités sont quelques exemples.

Mais ce combat, il doit être partagé par tous. C'est pourquoi, nous formulons le vœu ce soir d'un engagement total et entier de tous les acteurs socio-économiques de notre territoire en direction des jeunes de notre commune.

Responsables associatifs, chefs d'entreprises, dirigeants, responsables de services publics, les jeunes Trélazéens ont besoin de votre soutien. L'accès au stage pour les 3èmes de nos collèges, pour les lycéens comme pour les étudiants n'a jamais été aussi difficile, vous pouvez être une solution. Dans le cadre du plan de relance des aides sont proposées sur la plateforme « 1 jeune 1 solution » mise en place par le Gouvernement, comme ces deux exemples :

- L'aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans, nous encourageons les entreprises qui le peuvent à mobiliser ce type de dispositif car les jeunes Trélazéens en ont besoin.
- Dans le cadre des emplois francs, toute entreprise ou association peut bénéficier d'une aide à l'embauche pouvant aller jusqu'à 17 000 euros pour le recrutement d'un jeune sans emploi de moins de 26 ans résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

A Trélazé, nous sommes convaincus que la jeunesse est une richesse pour notre pays, c'est une force pour notre ville et nous en sommes fiers. Nous l'aidons et l'accompagnons chaque instant et nous souhaitons que toutes les parties prenantes de notre société s'engagent à nos côtés pour dessiner un horizon pour tous les jeunes de notre ville. Un horizon d'espoir permettant à chacun de trouver sa place dans la société. »

Marc Goua précise que l'apprentissage à Trélazé fait une très grande poussée et c'est une très bonne nouvelle. Quant à l'alternance, les deux chargées de mission emploi en lien avec le Club Partenaires obtiennent de bons résultats, malgré le contexte économique difficile du moment. Certains secteurs d'entreprises embauchent. Il faut profiter des aides de l'Etat qui sont nombreuses en ce moment car cela ne devrait pas perdurer dans le temps. Il faut aider les jeunes aujourd'hui qui ne perçoivent pas de perspectives d'avenir. Frédéric Chamard souligne que les aides mises en place par le Gouvernement ont mis « sous perfusion » les formations en alternance et il faut espérer que ces aides soient prolongées jusqu'à la rentrée prochaine car il serait à craindre qu'elles s'arrêtent du jour au lendemain. Marc Goua répond que non en 2021 car la Garantie jeunes est un revenu universel et il pense que les aides devraient perdurer jusqu'en juin 2022. Après, il faudra probablement « payer l'addition ». Les élus de la majorité doivent se mobiliser et c'est ce qu'ils font aujourd'hui pour profiter de ces aides en direction de la jeunesse.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu lundi 29 mars 2021 et non lundi 22 mars 2021 comme prévu initialement.

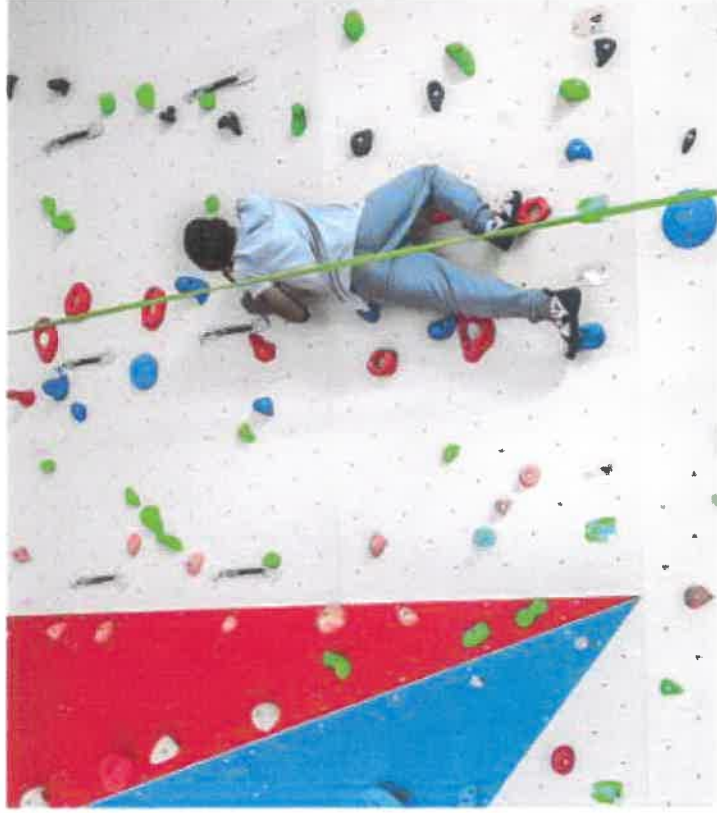
La séance est levée à VINGT DEUX HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES.

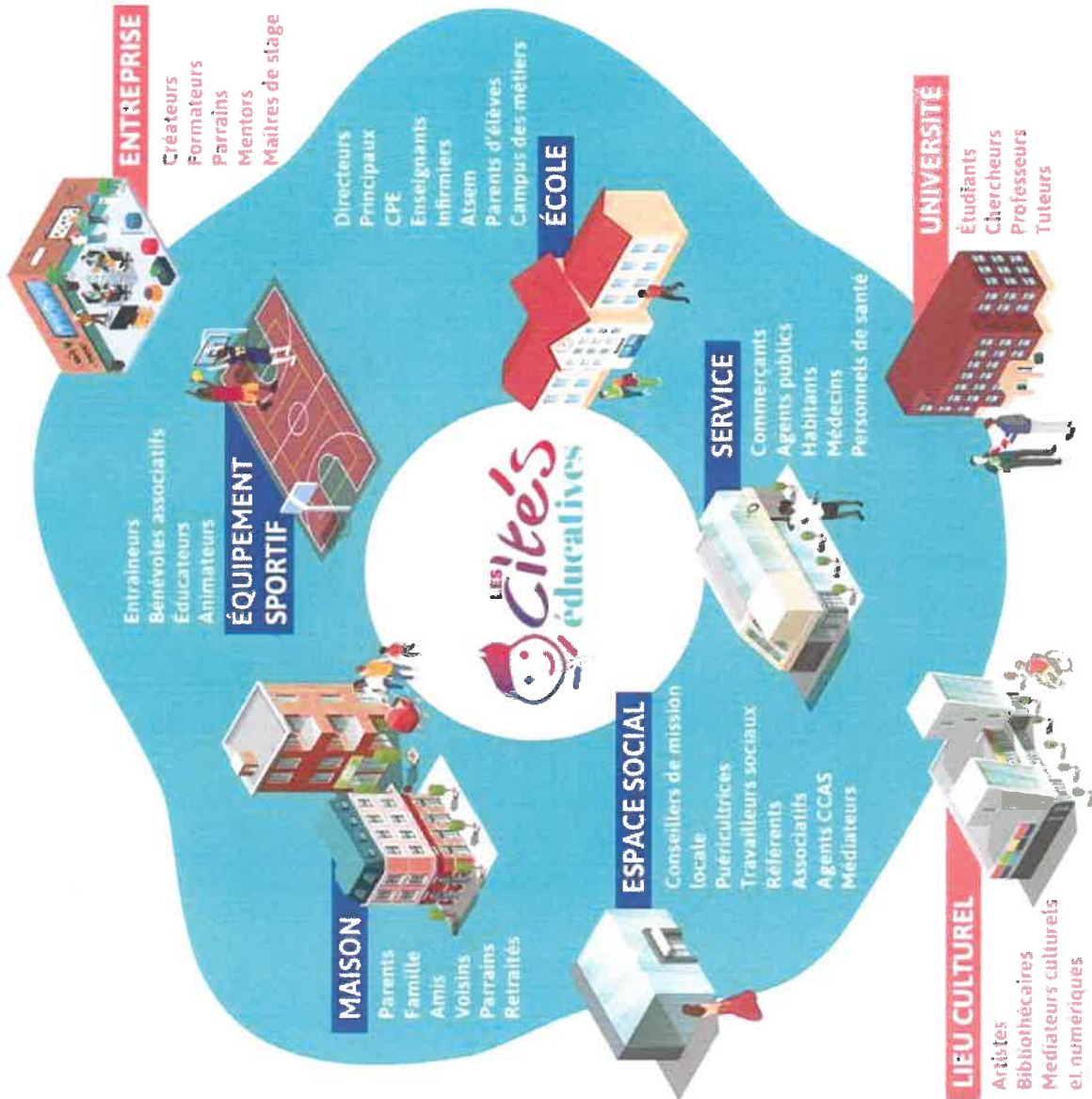
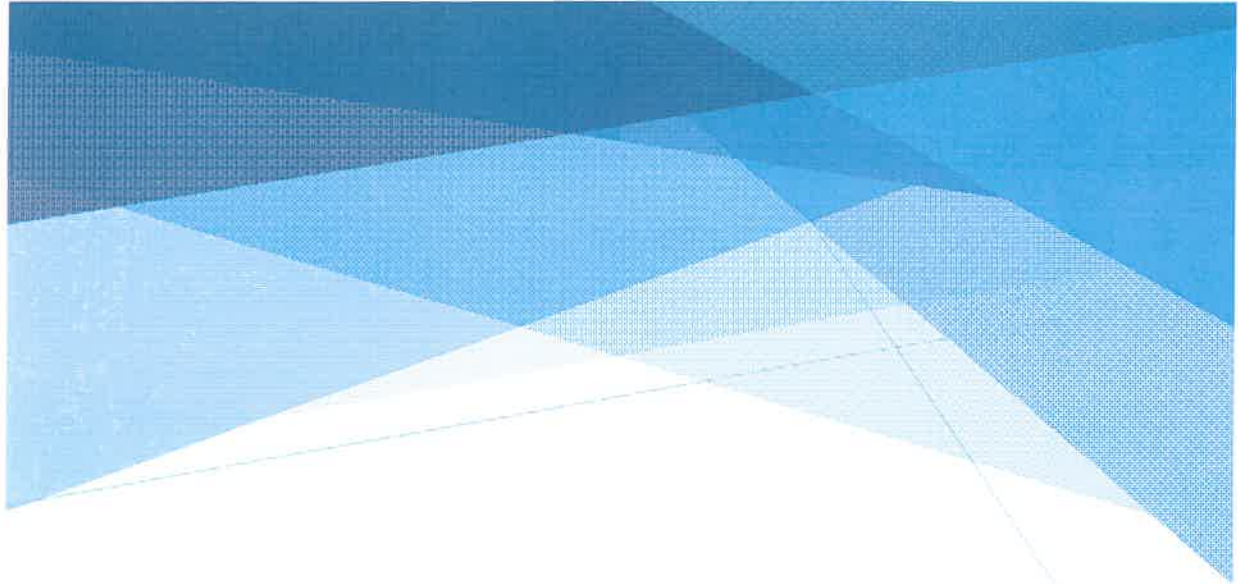
Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



« CITES EDUCATIVES »

Labellisation 29 janvier 2021





**TRÉLAZÉ
CANDIDATE
AU LABEL
PARTENARIAL DES
« CITÉS ÉDUCATIVES »**



Une candidature déclinée autour des 3 grands objectifs:

- ▶ Conforter le rôle de l'école,
- ▶ Promouvoir la continuité éducative,
- ▶ Ouvrir le champ des possibles.

